



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

DELIBERATION N°22012021-01

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte OLIGNON, Maire.

Étaient présents : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Madame Nadia AUBRY, Monsieur Jean HARVEY, Madame Delphine HALARD, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Christelle VIGNAIS,

CONVOCATION DU 19 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Pouvoirs : Mme Vignais a donné pouvoir à Mme Halard pour la représenter lors de la séance du 22 janvier 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 01 : REPRISE DES QUARTS DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT (INVESTISSEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612-1 ;

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

CONSIDERANT en outre, que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL

ARTICLE - LIBELLE	BP+D M	CREDIT A OUVRIR 2021	LIBELLE DU PROJET
CHAP 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 000,00	9 000,00	
202 - FRAIS LIES A LA REAL DES DOCS D'URBA, NUM DU CADAST	12 000,00	3 000,00	Révision allégée du PLU
2031 FRAIS D'ETUDES	24 000,00	6 000	Frais d'étude pour l'AMO relatif au projet de géothermie de l'école publique
CHAP 020 - DEPENSES IMPREVUES	6 577,00	0,00	
CHAP 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	123 575,00	30 894	
204172 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	105 000,00	26 250	Travaux effacement réseaux et éclairage public
2046 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	18 575,00	4 644	Attributions de compensation réseaux d'eaux pluviales
CHAP 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	229 460,89	57 365	
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10 000,00	2 500	Mise en place du parcours de valorisation du plan d'eau estimée à 9000€
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	68 597,37	17 149	Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
2132- IMMEUBLES DE RAPPORT	5 000,00	1 250	travaux sur logements locatifs
2135 - INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST	17 820,00	4 455	Mise en conformité de l'électricité des bâtiments publics
2151 RESEAUX DE VOIRIE	113 637,52	28 409	Réseaux de voirie - Avenue de Bretagne (dernières dépenses à régler)
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 106,00	1 777	Matériel de bureau et informatique (double écran, imprimante...)
2184 MOBILIER	4 000,00	1 000	Mobilier pour la Mairie (chaise, bureau)
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 300,00	825	Achats de prévu (table de Ping-pong, matériel pour service technique)
CHAP 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	215 400,00	53 850,00	
2313 CONSTRUCTIONS	215 400,00	53 850	Projet de géothermie de l'école publique
TOTAL	611 012,89	151 108,97	

BUDGET LOTISSEMENT LA TOUCHE

CHAP	LIBELLE	BP+DM	CREDIT A OUVRIR 2021	LIBELLE DU PROJET
35	STOCKS DE PRODUITS	422 659,15	105 665	
3555	TERRAINS AMENAGES	422 659	105 665	Aménagement de la deuxième partie du lotissement

TOTAL	422 659,15	105 665
--------------	-------------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la reprise des quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 22/01/2021,
A Miré

La Maire
Brigitte OLIGNON

